ASFB
Association Sportive
Fontenaisienne Badminton

Règlement Intérieur – ASF Badminton

Mise à jour du 20 août 2026.
Ce règlement intérieur est propre à l'ASFB. Le règlement de l'ASF, dont dépend la section sportive ASFB et dont les clauses prévaudront, est en cours d'élaboration et sera intégré ultérieurement pour harmoniser les règles applicables.

Ce règlement s'applique à l'ensemble des adhérents du club ASF Badminton. Il est établi pour garantir la bonne organisation des séances, le respect des créneaux alloués par la mairie, la sécurité de tous et la convivialité au sein du club. Le bureau peut faire évoluer le règlement en cours d'année pour le bon fonctionnement du club, sous réserve de validation desdites évolutions par le président de l'ASF ; les adhérents en seront informés.

---

1. Adhésion, cotisation et séance d'essai

- Adhésion – Ouverte à toute personne, dans la limite des places disponibles et après validation du bureau. Toute inscription entraîne l'affiliation à la Fédération Française de Badminton (FFBad) et l'acceptation du présent règlement.
- Cotisation – Fixée chaque année par le bureau ; elle inclut la licence FFBad et l'assurance fédérale. Elle n'est pas remboursable, sauf partiellement sur décision exceptionnelle du bureau (motif médical grave, mutation, etc.).
- Séance d'essai – Chaque personne non encore adhérente peut bénéficier d'une *séance d'essai unique*. La demande doit être faite à bureau@asfb.fr ; indiquer nom, prénom et date souhaitée et attendre la validation du bureau avant de se présenter.

---

2. Créneaux et accès

- Les créneaux (jeunes, entraînements adultes, jeu libre, interclubs, tournois) sont attribués par la mairie et peuvent évoluer en cours d'année. Le bureau publie les mises à jour dès qu'elles lui sont communiquées.
- Certains créneaux peuvent exceptionnellement être fermés ou réservés aux Interclubs. Les adhérents en sont informés dès que possible via le planning en ligne et par message sur le groupe WhatsApp.
- L'accès est réservé aux adhérents inscrits sur le type de créneau concerné. En cas d'affluence, le bureau (ou le responsable de séance) peut imposer une rotation ou limiter le nombre de joueurs simultanés pour garantir de bonnes conditions de jeu. De manière générale, chaque adhérent venant de finir de jouer un set sur un terrain s'engage à le quitter pour laisser sa place si un autre adhérent attend pour jouer.

- **Jeu libre :** accessible à tous les adultes. Les joueurs s'engagent à fournir des volants neufs en quantité raisonnable, proportionnelle à leur présence.
- **Entraînements encadrés :** réservés aux adhérents ayant souscrit cette formule. L'inscription vaut engagement à respecter les règles pédagogiques de l'entraîneur et la ponctualité.
  Les places sont limitées, le bureau demande aux adhérents de s'engager sur un bon taux de présence, à défaut le bureau pourra réattribuer une place allouée à une personne sur liste d'attente.
  En cas d'absence de l'entraîneur, le créneau peut être maintenu sur décision du bureau en séance de jeu libre uniquement, à la condition qu'un des membres du bureau autorisé (président, secrétaire ou trésorier) soit présent. À défaut, la séance sera annulée.
- **Mineurs :** sous la responsabilité du club uniquement pendant leur séance encadrée ; en dehors, la responsabilité incombe au représentant légal.
  Les mineurs ne sont pas autorisés à participer aux créneaux de jeu libre.
  En cas d'absence de l'entraîneur, le cours sera annulé.

---

3. Vie associative et gouvernance

ASF Badminton est une section de l'Association Sportive Fontenaisienne (ASF) et applique ses statuts. Elle est administrée par un bureau élu lors de l'Assemblée Générale (AG) annuelle.

3.1 Bureau et comité

- Comité de 3 à 10 membres bénévoles (président, secrétaire, trésorier, etc.), élus pour 3 ans avec renouvellement par tiers chaque année. Tout licencié majeur depuis au moins un an peut candidater.

Rôles principaux du comité :

- **Gestion de la section** : pilotage administratif & financier, fixation annuelle des cotisations, suivi de l'application du présent règlement et des règles de discipline.
- **Organisation sportive** : planification des créneaux de jeu libre, choix des entraîneurs et conditions d'entraînement, coordination des compétitions, interclubs et événements.
- **Relations institutionnelles** : interface avec l'ASF, la mairie, la FFBaD et tout autre organisme partenaire.
- **Discipline** : en cas de faute grave d'un adhérent, le comité peut demander au comité directeur de l'ASF son exclusion sans indemnité.

Le comité se réunit sur convocation du président ou de deux de ses membres.

3.2 Assemblée Générale

- AG ordinaire : une fois par an (généralement en juin). Ordre du jour affiché en amont dans les locaux ASF.
- Droit de vote : une voix par adhérent ; un parent représente une voix par enfant mineur licencié. Pas de procuration.
- Les décisions sont prises à main levée sauf si le quart des présents ou un membre du bureau demande un vote secret.
- AG extraordinaire : peut être convoquée par le comité directeur ASF, le bureau de section ou ¼ des adhérents.

---

4. Matériel et équipements

- Chaque joueur est responsable de son matériel personnel. Le club peut prêter une raquette aux débutants lors de leur **première séance,** sous réserve de disponibilité. Chaque joueur est ensuite tenu d'apporter sa propre raquette.
- Chaussures : semelles propres non marquantes obligatoires.
- Matériel collectif (poteaux, filets) : à manipuler avec soin et à ranger correctement après usage.
- Le club fournit les volants pour les séances encadrées. Pour le jeu libre, voir la contribution du club (section 7).

---

5. Communication

Les canaux officiels du club :

1. Mails envoyés par le bureau
2. Groupes WhatsApp (pour infos, changements de créneaux, urgences, sondages…)
3. Site : asfb.fr

NB : Les groupes WhatsApp du club sont destinés aux informations d'intérêt collectif. Les demandes ou remarques personnelles doivent être adressées directement au bureau (mail ou message privé).

---

6. Engagements bénévoles et événements

Le club vit grâce à ses bénévoles. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues : organisation des tournois (Bad N' Roses, Fluorescences, etc.), buvette, logistique interclubs, communication, achats, encadrement de jeunes, participation au bureau, aide ponctuelle à son fonctionnement, etc. Plus nous serons nombreux, plus l'ambiance sera conviviale et les tâches légères.

---

7. Contribution du club aux volants

- Séances encadrées : volants entièrement fournis par le club.
- Jeu libre :
    - Le club propose aux adhérents venant aux créneaux de **jeu libre** un **cofinancement partiel** de tubes. Ce soutien vise à encourager la pratique interne ; il n'est ni un droit individuel automatique, ni destiné aux compétitions. Les volants s'achètent en ligne sur la plateforme HelloAsso dédiée, dans la limite de 2 tubes par mois et par adhérent. Le bureau se réserve le droit de limiter les quantités disponibles à l'achat, signaler toute surconsommation et d'ajuster les prix et modalités de commande en cours d'année.
    - Quelle que soit leur provenance (achetés via le club ou non), **chaque joueur s'engage à apporter à ses créneaux de jeu libre des volants neufs en quantité raisonnable, proportionnelle à sa présence sur les terrains**.

---

8. Respect, discipline et sécurité

Le club applique les règlements internes de l'ASF et de la FFBaD. Un esprit de fair-play, de bienveillance et de bonne humeur est attendu de tous, sur les terrains comme en dehors.

- Comportements inacceptables : attitude agressive, discriminatoire, ou toute action nuisible au bon fonctionnement du club. Ces actes peuvent entraîner des sanctions par le bureau de section ou celui de l'ASF allant du simple rappel à l'exclusion

temporaire ou définitive sans remboursement. Respect et bienveillance sont attendus de tous envers les autres joueurs, les encadrants, les bénévoles, le personnel de mairie, les installations et le matériel.

- Autorité sur site : les gardiens des installations et les encadrants sont habilités à faire respecter le présent règlement.
- Dégradations : toute personne reconnue responsable de dégâts matériels pourra être mise en demeure de rembourser les frais engagés.
- Autodiscipline : chacun veille au respect des rotations et à l'entraide sur les terrains.
- Matériel & locaux : les salles sont entretenues par les services communaux, mais chaque utilisateur est prié de laisser les lieux propres (ramassage des volants usagés, remise en place du matériel, passage éventuel de balais).
- Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels.
- Il est interdit de fumer ou vapoter dans les gymnases. Nourriture et boissons uniquement dans les zones autorisées.
- Planning : le planning d'utilisation est réétudié chaque saison et peut être ajusté en cours d'année selon les besoins (voir section 2). Merci de consulter régulièrement les canaux de communication.

Fait à Fontenay-aux-Roses le : *20* août 2026.

Contact : bureau@asfb.fr